

Institut d'Études Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A

Session 2008

Lundi 15 septembre 2008

Madame A. GOUTTENOIRE

Droit des personnes et de la famille

Cas pratique.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Octave et Amélie se sont rencontrés l'année dernière dans le Centre d'Adaptation par le Travail qu'ils fréquentent tous les deux. Atteints l'un et l'autre d'une maladie mentale, ils sont placés sous la tutelle de leur père depuis leur majorité. Leurs parents respectifs n'approuvant pas leur liaison, ils se rencontrent en secret avec la complicité de la grand-mère d'Amélien Noémie. Mais lorsqu'Amélie a été enceinte, elle a été contrainte de tout révéler à ses parents. Horrifiés, ces derniers estiment que leur fille n'est pas capable d'élever cet enfant. Ils veulent qu'elle procède à une interruption volontaire de grossesse. « Au pire » ils connaissent un couple qui ne parvient pas à avoir d'enfant et qui serai ravi d'adopter un bébé. Il suffirait affirment-ils qu'Amélie accouche sous x et que le mari reconnaisse l'enfant. En attendant ils lui ont interdit de revoir Octave et exercent sur elle une surveillance permanente.

Octave est très inquiet, Amélie et lui désirent vivre ensemble, et même se marier, et élever leur enfant. Ils souhaiteraient en avoir d'autres mais leurs parents respectifs envisagent de leur faire subir une stérilisation. Il se demande dans quelle mesure ils pourront mener à bien ce projet.

Leur seul allié est la grand-mère d'Amélie mais celle-ci est menacée par les parents de cette dernière : ils veulent intenter une action en responsabilité contre elle car ils estiment que rien ne serait arrivé si elle n'avait pas abrité les amours de sa petite-fille. Sa fille envisage même de la placer elle aussi sous tutelle en invoquant son âge et le fait qu'elle est atteinte d'une sclérose en plaques. Noémie est consciente de son état mais elle estime qu'elle est actuellement tout à fait apte à gérer sa vie. Elle sait toutefois que tel ne sera pas toujours le cas, mais elle voudrait choisir elle-même la personne qui décidera à sa place le moment venu.

Elle voudrait en outre organiser la fin de sa vie pour ne pas trop souffrir et surtout empêcher qu'elle soit victime d'acharnement thérapeutique de la part des médecins. Enfin, elle souhaite faire d'Amélie son héritière, dans la mesure où la loi le lui permet. Elle voudrait cependant éviter que sa fille unique, la mère d'Amélie, gère les biens qu'elle transmettra à cette dernière.

Vous conseillerez Octave, Amélie et Noémie, en vous plaçant en janvier 2009